

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Valéry Beaud et Mme Sophie Michaud Gigon
déposée le 22 août 2017

« *Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ?* »

Rappel de l'interpellation

« Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) définit 5 parcs d'agglomération : Blécherette, Rovéréaz, Sauvabelin, Venoge et Vidy. Celui de la Blécherette a fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du chantier 4a du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) sur la stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage (volet B). Elle propose la création d'un parc agricole récréatif et culturel (P.A.R.C.), avec des intentions et des propositions d'aménagement. Cette étude a été adoptée par les communes du SDNL le 22 novembre 2012, avec l'ensemble du chantier 4a.

Sur son site internet, la Ville de Lausanne décrit le projet de parc d'agglomération de la Blécherette de façon assez enthousiasmante : « le projet P.A.R.C. est inscrit dans une volonté de rapprocher le monde rural et le monde urbain. C'est l'occasion de développer un projet urbanistique original qui concilie préservation de la nature, création d'un espace de détente pour les lausannois et pérennisation de l'agriculture de proximité ».

Elle précise que « l'aménagement du parc d'agglomération de la Blécherette met en relation trois valeurs distinctes et convergentes :

- une valeur sociale en créant un espace de délasserement et de loisirs doux facilement accessible et complémentaire aux bords du lac ;
- une valeur économique en pérennisant les activités agricoles au travers d'une évolution des pratiques de production et de distribution, en facilitant par exemple la vente directe de produits locaux « à la ferme » ;
- une valeur environnementale et paysagère en valorisant la transition entre la campagne et la ville tout en renforçant la cohabitation entre la nature, le paysage et l'urbanisation ».

Ambitieuse, elle précise encore que le parc d'agglomération de la Blécherette « doit devenir un site modèle en termes de développement territorial durable à l'échelle de l'agglomération », ce que nous appelons également de nos vœux.

Un article paru dans le quotidien 24 Heures le 9 août 2017 (page 17) tempère toutefois un peu cet enthousiasme. Il mentionne en effet que « depuis la validation, en 2012, du concept d'un Parc d'agglomération par les communes, le projet n'a pas avancé d'un pouce ». Selon le chef de projet du SDNL, si le « concept est toujours valable », il parle de « flottement », d'une « période de flou et de remise en question », et précise qu'il faudra patienter jusqu'en 2040, voire 2050, pour que la campagne de la Blécherette change de visage, « pour autant qu'il y ait une étincelle politique à un moment donné ». L'article mentionne encore que les communes « n'en font pas une priorité ».

L'ensemble de ces affirmations sont pour le moins préoccupantes alors que les parcs d'agglomération se doivent d'accompagner la densification du périmètre compact du PALM, en offrant de nouveaux espaces récréatifs et de loisirs simultanément à l'accueil des dizaines de milliers de nouveaux habitants. Celui de la Blécherette révèle de plus un potentiel tout particulier pour assurer une transition de qualité entre le milieu urbain et le milieu rural.

Il est encore utile de rappeler les attentes du Conseil communal à ce propos, lui qui a renvoyé à la Municipalité le 28 avril 2015 le postulat de Sophie Michaud Gigon et Valéry Beaud intitulé « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois », qui demandait à la Municipalité d'étudier, en coordination avec les acteurs existants, l'opportunité de créer dans le Nord-Ouest lausannois un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité, par exemple à l'une ou l'autre des fermes de la Blécherette ou du Solitaire.

Préambule

La Municipalité attache une grande importance au parc d'agglomération de la Blécherette qui permettra un développement urbanistique du Nord-Ouest de la Ville de Lausanne prenant en compte l'intégration paysagère du site, la préservation de la nature, le développement d'une zone de détente pour les habitants et le maintien d'activités agricoles à cet endroit.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Comment la Municipalité se positionne-t-elle face à l'article du quotidien 24 Heures susmentionné, notamment les affirmations de « flottement », de « remise en question » ou d'absence de priorité?

La Municipalité n'entend pas commenter un article de presse. Elle dément tout flottement, toute remise en question et toute absence de priorité, affirmés dans l'article du quotidien 24 Heures intitulé « A la Blécherette, le rêve d'une oasis de détente est au point mort » et paru le 9 août 2017.

Il est important de rappeler que la Ville de Lausanne n'a pas le monopole du site de la Blécherette : les communes de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne sont aussi concernées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi ce projet de parc n'est pas encore sous le feu des projecteurs :

- à ce stade, il n'existe pas de document contraignant au sujet de ce parc d'agglomération. En effet, le dernier document adopté par les communes du parc l'a été en 2012 ; il s'agissait d'un schéma d'intentions non contraignant : la « Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage ». Cette étude ne précisait pas encore les modalités d'aménagement du parc, les vocations de chaque secteur et les limites de manière précise. Toutefois, par cette démarche, les communes se sont déjà engagées à reconnaître l'importance de cet espace à l'échelle intercommunale et à le préserver du développement urbain ;
- plusieurs projets prévus dans la zone du parc d'agglomération ont été retardés (jonction autoroutière par exemple; étant donné que les négociations avec l'Office fédéral des routes prennent du temps) ou abandonnés (parking grandes manifestations, centrale de biométhanisation, cuisine de préparation d'aliments froids pour le CHUV). Les anciennes études doivent donc être revisitées en fonction des projets développés et de ceux qui ont été abandonnés ;
- les contraintes posées par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée rendent l'urbanisation à l'échelle du Schéma directeur Nord lausannois (SDNL) délicate. L'attention des communes s'est portée sur des sites stratégiques en termes de construction de logements ne se situant pas dans le périmètre du P.A.R.C. et pour lesquels l'établissement des plans partiels d'affectation (PPA) est ralenti ;
- les autres parcs d'agglomération où la Ville est impliquée sont Rovéréaz et Sauvabelin et sont à des stades de réalisation plus avancés : ils ont donc mobilisé les ressources de l'administration qui n'ont par conséquent pas pu être mobilisées pour le parc d'agglomération de la Blécherette.

A noter que si à ce jour, l'espace du parc n'est pas encore aménagé ou animé, il sert tout de même déjà d'espace de délasserment et de promenade.

Question 2 : Quelles sont aujourd'hui les intentions de la Municipalité pour le parc d'agglomération de la Blécherette ?

La Municipalité souhaite développer – avec le SDNL et donc les autres communes concernées – une vision globale pour le parc d'agglomération de la Blécherette. Cette vision devra prendre en compte la place de l'agriculture (y.c. des bâtiments agricoles), du paysage (y.c. intégration paysagère des constructions et des équipements), de la biodiversité, des loisirs et des cheminements dans ce territoire du Nord-Ouest lausannois. Les limites du parc d'agglomération et le traitement des franges urbaines seront aussi traités dans le cadre de cette vision. Le concept du P.A.R.C n'est pas remis en cause. Il s'agit maintenant de définir comment cette vision peut devenir opérationnelle. Le développement du quartier des Plaines-du-Loup va créer une pression de plus en plus forte sur les espaces non bâtis, ce qui remettra au centre des priorités la nécessité de planifier les vides.

Concrètement, la Municipalité doit donc faire la demande au SDNL d'ouvrir une étude de planification ad hoc sur le site du parc. Une telle étude doit être inscrite au budget des études du SDNL et validée par le groupe de pilotage politique (GROPIL).

A titre d'exemple pour ce genre d'études, deux démarches réalisées dans deux parcs d'agglomération du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) peuvent être citées :

- le Schéma directeur des rives occidentales du lac (SDROL) mené par le Service d'urbanisme sur une partie du parc d'agglomération de Vidy.
- des études-tests et une vision directrice du secteur Renges-Venoge, menées par la Stratégie de développement de l'Ouest lausannois (SDOL) sur le parc d'agglomération de la Venoge.

Question 3 : Quel rôle la Ville de Lausanne, qui est à la fois commune territoriale et propriétaire foncier, compte-t-elle jouer dans ce projet ?

La Ville de Lausanne compte jouer un rôle de moteur en apportant son expérience en termes de planifications territoriales et pour la promotion de l'agriculture urbaine sur le plateau de la Blécherette. Ces projets seront annoncés dans le cadre du rapport-préavis sur l'agriculture urbaine qui sera soumis à la Municipalité au mois de décembre. En outre, comme pour les projets en cours actuellement (par exemple Rovéréaz), les services de la Ville seront aussi facilitateurs, expérimentateurs et développeurs de projets. La participation y tiendra une part importante.

Question 4 : Quel est l'état de la coordination intercommunale à propos de ce projet ?

Etant donné que le territoire du parc d'agglomération de la Blécherette est intercommunal, le rôle de pilotage est laissé à l'organe de coordination de cette région et qui a déjà guidé l'élaboration de l'image directrice du parc. Pour ce type de prérogatives, les communes ont en effet délégué une partie de leurs compétences de planification en intégrant le SDNL. Même si le projet de parc n'est pas développé, les interventions devant s'y faire font l'objet d'un traitement particulier et d'une coordination avec les autres communes concernées.

Question 5 : Quelles sont les prochaines échéances et quel est le calendrier indicatif de ce projet ?

La Ville de Lausanne développe actuellement sa stratégie générale liée à l'agriculture urbaine. Celle-ci intègrera la ferme de la Blécherette et ses environs et sera sur la table de la Municipalité au mois de décembre.

Question 6 : Est-ce que des aménagements légers et temporaires ne pourraient pas être mis en place rapidement afin de permettre l'appropriation du parc par la population et d'en tester les usages ?

Les projets suivants peuvent être mis en place rapidement afin de permettre l'appropriation du parc par la population et d'en tester les usages :

- organisation d'un safari urbain ou d'une balade découverte sur le site, avec les habitants voisins et les usagers. Ce type de promenade permet de découvrir un lieu de l'intérieur, d'en appréhender les usages, les enjeux puis de poser un diagnostic pour le territoire ;
- création d'un nouveau verger au Solitaire en prenant en compte les vieux fruitiers existants : le Service des parcs et domaines travaillera en 2018 à la planification de ce verger ;
- sur le périmètre du Parc d'agglomération, deux sous-réseaux du réseau écologique global lausannois coexistent ; le sous-réseau forestier et le sous-réseau amphibie/aquatique. Différents biotopes (gouilles, alignements d'arbres ou haies arbustives) seront prochainement aménagés, ce qui permettra d'améliorer la connectivité entre milieux (forestiers et amphibie/aquatique) sur les espaces publics et de faire valoir des compensations cohérentes lors de procédures liées à des constructions, notamment celles des terrains de football de la Tuilière ;
- amélioration du balisage des cheminements, pose de bancs, édition d'un guide de balades sur le territoire du nord lausannois ;
- d'autres projets notamment agricoles sont planifiés sur le territoire du Parc d'agglomération de la Blécherette ; ils seront présentés dans cadre du rapport-préavis sur l'agriculture urbaine soumis à la Municipalité au mois de décembre.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame et Monsieur les interpellateurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 5 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

